

## Etat d'alerte maximale, Amazonie, Equateur

**A l'opinion publique nationale et internationale,  
le peuple Kichwa de Sarayaku, la communauté Achuar d'Equateur et la communauté Shuar  
(Fipse-Ficsh) réaffirment leur position de résistance face à la dernière disposition du  
gouvernement équatorien d'ouvrir les blocs 23 et 24, de la région amazonienne,  
à l'exploration et à l'exploitation pétrolière.**

Face à la décision, en date du **8 mai 2009**, du **Ministère des Mines et du Pétrole et de Petroecuador** (résolution n° 080-CAD-2009-04-20) qui notifie la reprise « *des opérations stipulées dans les contrats de participation pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les blocs 23 et 24 de la Région amazonienne* » nous déclarons ce qui suit :

Nous rappelons que les entreprises CGC et Burlington sont des entreprises qui ont porté atteinte à la vie et au territoire de nos peuples, **en violant les droits humains et en particulier les droits indigènes qui sont reconnus dans des conventions et traités internationaux tels que la Convention 169 de la OIT et la Déclaration des Droits des Peuples Indigènes des Nations Unies**. Nous rappelons en outre qu'en 1998 le Tribunal Constitutionnel a reconnu que l'entreprise Burlington a violé les droits collectifs des peuples indigènes au bloc 24 et que la Cour International des Droits Humains a édicté des Mesures Provisoires en faveur des peuples affectés par le bloc 23. Ces entreprises ont semé terreur, faim, misère et ont violé les droits humains, ils ont attenté à la vie des peuples indigènes et ont occasionné des dommages environnementaux et à la Pacha Mama.

Face à cela, nous déclarons :

1. Rejeter catégoriquement cette résolution.
2. Exiger l'application des mesures provisoires arrêtées par la **Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme** (CIDH) et par le Tribunal Constitutionnel d'Equateur en ce qui concerne les blocs 23 et 24.
3. Cette disposition constitue une évidente violation des résolutions de la Commission et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme ainsi que de la Constitution d'Equateur en ce qui concerne les Droits Collectifs des Peuples Indigènes.
4. Cette attitude arbitraire du gouvernement est en contradiction avec les progrès dans le dialogue mené avec divers Ministères pour l'application des mesures provisoires, en particulier pour le retrait des charges explosives abandonnées par la CGC dans le territoire de Sarayaku.
5. L'attitude du gouvernement prouve le peu de transparence et une volonté politique en contradiction avec ses actes dans la défense des Droits de l'Homme et des Droits des Peuples et Communautés Indigènes, engendrant la méfiance par rapport à son discours.
6. Cette décision arbitraire et sans concertation affecte la vie sociale, sociologique, culturelle, économique et politique des habitants de la région amazonienne, en particulier du Peuple Kichwa de Sarayaku et des Communautés Achuar et Shuar.
7. Nous rendons l'Etat et le Gouvernement équatorien responsables de toutes les actions qui pourraient aller à l'encontre de la vie et de la sécurité des membres du Peuple de Sarayaku et des Communautés Achuar et Shuar.
8. Nous n'accepterons aucun projet de mort dans notre territoire qui viserait à rompre la continuité de la vie des actuelles et futures générations que nous avons protégées et défendues avec des grands efforts, sacrifices surhumains et au prix de beaucoup de vies.

**Nous nous déclarons en état d'alerte maximale pour la défense de notre vie,  
du territoire et de la biodiversité.**

Le Conseil du Gouvernement de Sarayaku  
Le Conseil du Gouvernement de la NAE  
Le Conseil du Gouvernement de FIPSE  
Le Conseil du Gouvernement de la FICSH

### Contact Presse France

Paroles de nature - Corinne Arnould – 06 17 81 37 81 - [sarayaku@parolesdenature.org](mailto:sarayaku@parolesdenature.org)  
[www.parolesdenature.org](http://www.parolesdenature.org)  
[www.frontieredevie.org](http://www.frontieredevie.org) , [www.sarayaku.com](http://www.sarayaku.com)